

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

Date de convocation : 13 mai 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-090 incluse	24	06	09	30

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, Mme LÉOSTIC, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Chantal LETOURNEUR ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Jacky VALLÉE

ABSENT EXCUSÉ : M. BALSAN

ABSENTS: M. Charles SAVY, Mme Anne LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-074 Attribution de subventions dans le cadre du fonds municipal d'attractivité

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

23 MAI 2025

23 MAI 2025

Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture -
02/02/27/03763-20250919-25-074-DE
Date de réception en préfecture : 23/05/2025
Date de dépôt en préfecture : 23/05/2025



N° 25-074

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS MUNICIPAL D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

RAPPORT

M. Daniel JUBERT rapporte que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions à verser dans le cadre du Fonds municipal d'attractivité commerciale.

Depuis la création de ce fonds, par délibération n°18-080 du 5 juillet 2018, le comité consultatif de la vie commerçante a analysé 92 dossiers de demandes de subvention pour des animations portées par les commerçants.

Le Comité consultatif de la vie commerçante s'est réuni le 07 Avril 2025 pour analyser deux nouveaux dossiers. Cette assemblée, composée de représentants de la majorité et de l'opposition municipale, ainsi que de représentants de l'association des commerçants, propose l'attribution d'une subvention aux projets suivants :

- L'enseigne Couleur K'Fé propose un concert du groupe SEDNA, le samedi 10 Mai, dans le cadre du Grand apéro familial de la Fête du printemps.
- L'enseigne Ragnar propose un concert du groupe The Old Puppies, le samedi 10 Mai, dans le cadre du Grand apéro familial de la Fête du printemps.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la délibération n°18-080 du Conseil municipal du 5 juillet 2018 actant la création du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

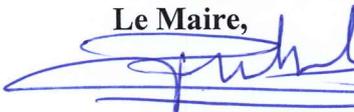
Vu la délibération n°21-068 du Conseil municipal du 12 avril 2021 actant la pérennisation et les nouvelles modalités d'instruction du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

Considérant l'avis du Comité consultatif de la vie commerçante

VOTE les subventions suivantes :

Raison sociale	Objet de la demande	Montant total de l'animation	Subvention de fonctionnement
COULEUR K'FE	Concert du groupe SEDNA, le samedi 10 Mai 2025	890 €	667,50 €
RAGNAR	Concert du groupe The Old Puppies, le samedi 10 Mai 2025	600 €	450 €

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

